

L'Adresse

doit répondre aux besoins des Canadiens. Autrement dit, nous devons conserver les institutions fédérales.

• (1700)

Les institutions ne sont pas seulement les édifices qui les abritent. Quand je parle d'institutions, je parle aussi des programmes existants, comme l'assurance-maladie. Pour moi et pour le Parti libéral, c'est le genre d'institution qui doit continuer à servir tous les Canadiens, quelle que soit leur origine et, je précise, sans ticket modérateur.

Pour ce qui est de savoir comment nous pouvons éviter le chevauchement de compétences, je mentionne seulement que le gouvernement a déjà annoncé un plan d'élimination des barrières commerciales—qui, dans un sens, favorisent cet état de choses—ainsi qu'un plan d'élimination des doubles emplois pour laisser une chance aux petites et moyennes entreprises de se lancer dans la course et de prospérer.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me permets de me joindre à tous ceux qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre nomination. J'aimerais ajouter que même si vous n'êtes en fonction que depuis quelques jours, vous savez, par votre leadership, aider les députés à atteindre des objectifs que nous poursuivons tous, c'est-à-dire faire de la Chambre un lieu où règne la courtoisie et le respect du décorum, afin de mieux servir la population.

Je suis très fier de représenter la circonscription d'Etobicoke—Centre à la Chambre des communes. Diversifiée et dynamique, ma circonscription a des besoins et des atouts très semblables à ceux du Canada en ces temps difficiles. Durant la campagne électorale j'ai eu l'occasion, à l'instar de bon nombre de mes collègues, de me rendre dans plus de 30 000 foyers d'Etobicoke—Centre et une des choses que j'ai pu y constater est que les Canadiens, où qu'ils soient, accordent une grande importance aux questions qui concernent la justice. C'est pour moi un grand privilège que de siéger à la Chambre des communes, non seulement comme député, mais aussi comme responsable du dossier justice au sein du Cabinet.

On dit de la justice qu'elle est la première des vertus sociales. Quand il n'y a pas de justice, tout le reste semble artificiel, mais lorsqu'elle règne, la justice favorise l'éclosion de ce qu'il y a de meilleur en nous.

[Français]

En ma qualité de ministre de la Justice du Canada, je suis pleinement conscient de mon devoir d'ouvrir la marche dans l'élaboration de politiques et de propositions qui renforceront un système de justice qui, sans l'ombre d'un doute, figure parmi les meilleurs, les plus souples et les plus équitables du monde.

Les Canadiens se sont donné un système de justice bilingue et bilingue que la communauté internationale considère comme un modèle de tolérance, d'intégrité et d'ouverture. Même si deux systèmes juridiques distincts se développent, en même temps, au Canada, ils servent à faire avancer une seule idée: la primauté du droit.

[Traduction]

Au cours des dix dernières semaines, je me suis efforcé, avec le personnel du ministère de la Justice et mes collègues, d'établir les priorités immédiates de mon ministère.

Je voudrais ici exposer à la Chambre, du moins en termes généraux, les questions qui nous paraissent les plus urgentes.

Ces dernières semaines j'ai également eu l'occasion de rencontrer des députés des partis de l'opposition pour discuter de leurs points de vue sur les questions relatives à la justice. Je me suis rendu compte qu'ils ont des opinions intéressantes et j'ai hâte de travailler avec eux car nous partageons, en matière de justice, des objectifs communs, en ce qui a trait au service à la population. Nous voulons en effet faire en sorte que le Canada ait le système juridique le plus équitable et le plus efficace possible. Je respecte les opinions de mes collègues et, comme je le disais, j'ai hâte de travailler avec eux.

• (1705)

Le programme que je vais décrire aujourd'hui comporte essentiellement trois volets: premièrement, des mesures visant à contrer la violence et à prévenir la criminalité; deuxièmement, des propositions visant à faire en sorte que la loi favorise l'égalité dans la diversité et assure à tous un accès égal à la justice; et, troisièmement, la modernisation de notre législation de manière à la rendre conforme aux valeurs actuelles et adaptée aux défis de notre époque marquée par le changement.

Je me permets de rappeler une évidence, à savoir que nous ne pourrions pas réaliser de véritables progrès dans le domaine de la justice sans la collaboration de nos homologues provinciaux et territoriaux, puisqu'une bonne partie de notre programme englobe des champs de compétence partagée. Il faut une véritable collaboration. Nous ne pouvons réussir en travaillant de façon isolée. De concert avec mes homologues provinciaux, je poursuivrai les objectifs que je vais énoncer aujourd'hui.

Permettez-moi d'abord de m'arrêter aux mesures pour lutter contre la violence et pour prévenir le crime. Dans le discours du Trône, nous nous engageons à favoriser la sécurité publique et la prévention du crime. Les Canadiens sont bien déterminés à préserver la paix, l'ordre et la sécurité dans leurs collectivités; ce sont les valeurs de leur société. En effet, une des principales caractéristiques de notre pays, c'est notre sens de l'ordre et du civisme. Pourtant, dans notre société qui abhorre le crime et la violence, nous craignons de plus en plus pour la sécurité et la paix dans nos collectivités, parce que nous avons l'impression qu'à bien des égards, elles sont menacées par des crimes, surtout des crimes violents.

Le temps est venu pour nous de déclarer haut et fort que nous ne tolérerons pas la violence sous quelque forme que ce soit. Nous ne l'accepterons de la part d'aucune personne, d'aucun groupe, peu importe l'âge. Pourtant, notre réaction face aux problèmes relatifs au crime et à la violence doit aussi tenir compte de ces mêmes valeurs que nous cherchons à préserver. Nous ne devons pas simplement devenir rigoureux, même s'il nous faudra parfois recourir à des mesures sévères. Nous devons découvrir les causes du crime et y remédier, puis mettre l'accent sur la réhabilitation, sur le traitement approprié.